



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT 499.3-2017**

**Aux personnes intéressées par le projet  
de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement numéro 499.3-2017 intitulé *Règlement 499.3-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats 499-2015 afin d'ajouter un cas d'exception à certaines conditions de délivrance du permis de construction.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 juillet 2017, à 18h30, au centre **communautaire** sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le territoire visé par le projet de règlement numéro 499.3-2017 correspond à l'ensemble du périmètre d'urbanisation de la ville de Pont-Rouge. Le principal objet de cette assemblée est :

- L'ajout de la possibilité de construire, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, sur les terrains vacants adjacents à une rue existante, mais non desservis par les services d'aqueduc et/ou d'égout, à l'exception des terrains adjacents à la route 365;
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 21 juin 2017

NICOLE RICHARD  
GREFFIÈRE-ADJOINTE PAR INTÉRIM